Demande de distinctions
"Serviteur du football" et « Plaquette « Anniversaire de club »

Pour **valoriser l'engagement des dirigeants**, la Fédération Française de Football propose l'attribution de distinctions pour les bénévoles des clubs selon 3 niveaux :

- District,
- Ligue,
- Fédération.

(Demandes de distinctions pour les bénévoles limitées à 3 par club)

Par décision du Comité de Direction du 20 novembre 2023, **les demandes seront étudiées** par la commission Valeurs, Ethique et Fair Play **et seront systématiquement rejetées si une des conditions listées ci-dessous est établie :**

- Être en état de suspension disciplinaire par la FFF, la Ligue ou le District de Football de la Charente.
- Être concerné par une instruction disciplinaire en cours.
- Avoir eu une sanction disciplinaire dans les 3 dernières années qui précèdent la date de la demande.
- Être dans un club impliqué sur les 3 dernières années par des faits graves :
    - Agression d'arbitre,
    - Bagarre générale,
    - Tricherie volontaire.

1° - Distinctions « District »

Le Comité de direction du District étudie, arbitre et valide les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Distinctions (Quota) → au total 12 par saison

Platine	**+ 25 ans d'ancienneté**	**Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1ère distinction District pour obtenir la seconde. Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».**
Or	**+ 20 ans d'ancienneté**	
Vermeil	**+ 15 ans d'ancienneté**	
Argent	**+ 10 ans d'ancienneté**	
Bronze	**À partir de 5 ans d'ancienneté**	

2° - Distinctions « Ligue »

Le Comité de direction du District étudie et arbitre les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Le Comité de direction Ligue valide les propositions en dernier ressort.

Distinctions (Quota fixé par la LFNA et non connu à ce jour)

? médailles attribuées pour la saison 2023/2024.

OR (?)	**+ 20 ans d'ancienneté**	**1° on peut obtenir une distinction Ligue sans avoir de distinction District.** **2° Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1ère distinction Ligue pour obtenir la seconde.** **Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».**
Vermeil (?)	**+ 15 ans d'ancienneté**	
Argent (?)	**+ 10 ans d'ancienneté** **OU « au mérite » ***	

*** La distinction argent « au mérite »** a pour objectif de valoriser des dirigeant(e)s méritants n'ayant **pas le nombre d'années prévues, mais engagé(e)s dans leur club et porteurs de projets.**

3° - Distinctions F.F.F :

1 seule médaille attribuée (Possibilité de demander en supplément dans le pot commun).

Plaquette Bronze (0)	**Or +10 ans**
Médaille Or (0)	**Vermeil +5 ans**
Médaille Vermeil (0)	**Argent +5 ans**
Médaille Argent (1)	**+ 10 ans d'ancienneté successive**
Médaille Jeunesse bénévole	**Avoir entre 16 et 25 ans - occuper une fonction dirigeante - mener un projet**

4° - Plaquette F.F.F « anniversaire de clubs »

(La date officielle retenue par la FFF de création de club figure sur Footclub)

Platine	**125 ans révolus**
Or	**100 ans révolus**
Argent	**75 ans révolus**
Bronze	**50 ans révolus**

NB : Les anniversaires intermédiaires de dizaine (60, 70, 80, 90, 110, 120) seront étudiés par le District.

En cas de fusion, c'est l'anniversaire de la fusion qui est fêté et non celui de la création des clubs d'origine.